

DEPARTEMENT DE LA CREUSE

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL DE HAUTE-CORRÈZE
COMMUNAUTÉ

COMMUNE DE LA COURTINE

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
ECHELLE : 1/10 000

PRESCRIPTION : 30 mars 2017
DEBAT SUR LE PADD : 23 janvier 2020
ARRÊT : 9 décembre 2021
ENQUÊTE PUBLIQUE : Du 30 mai au 1er juillet 2022
APPROBATION :

6.4.a.63

Bureau d'études UrbaDoc
Chef de Projet : Tony PERRONE
28, impasse Jean-André Rixens
31200 TOULOUSE
05 34 42 02 91
contact@be-urbadoc.fr

- Légende**
- A1 : Bois et forêts soumis au régime forestier
 - PT2 : Protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception radioélectriques exploités par l'Etat
 - PM2 : Servitude relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
 - T1 : Servitude relative à une zone ferroviaire
 - EL7 : Servitude liée à l'alignement des voies publiques
 - AS1 : protection des eaux potables
 - Périmètre de protection immédiat
 - Périmètre de protection rapproché
 - Périmètre de protection éloigné

0 500 1000 m